



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne

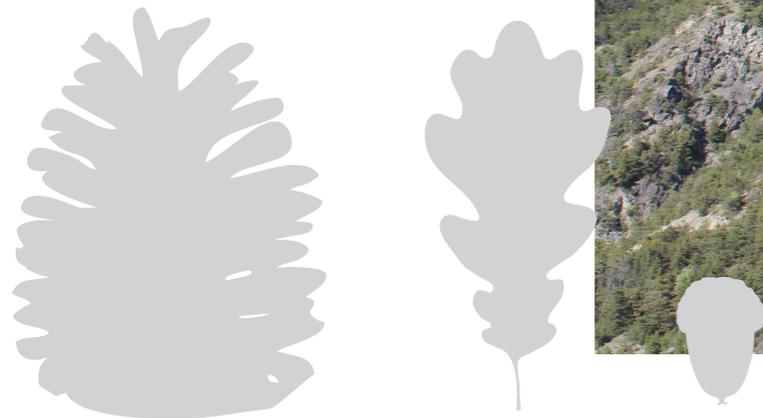


## Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

# 2019

## ↘ L'Observatoire Les Données & chiffres-clés



### Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne concourt à améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans un cadre conventionnel et partenarial, l'Observatoire est au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

### Un cadre partenarial et technique

L'Observatoire, outil partenarial à caractère opérationnel, est un lieu d'échanges et de concertations entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

- > La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers
- > Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin d'acquérir et mutualiser les données géographiques forestières
- > Le **site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org)**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

### Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale. Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la filière forêt bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la **mutualisation des informations forestières** conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires\*, constituant une base forestière régionale. La fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des sources de données d'origine. Un travail d'analyse et de vérification est mené pour comprendre l'évolution de la forêt et de la filière dans le temps, en **concertation avec l'ensemble des partenaires**.

Accessibles à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org). Ils sont complétés par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique à l'échelle des territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données par les collectivités.

\* La liste des partenaires et producteurs de données de cette édition figure en 4<sup>ème</sup> de couverture.

↘  
Le site  
www.ofme.org



**Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le site internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec près de 300 000 connexions annuelles et près de 700 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

**Espaces thématiques / sites partenaires**

Le site de l'Observatoire accueille 5 espaces thématiques sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Mission régionale bois énergie** : [www.bois-energie.ofme.org](http://www.bois-energie.ofme.org)
- **Espace débroussaillage** : [www.ofme.org/debroussaillage](http://www.ofme.org/debroussaillage)
- **Territoires forestiers** : [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)
- **Pin d'Alep** : [www.pindalep.ofme.org](http://www.pindalep.ofme.org)
- **Cartothèque interactive** : [www.cartotheque.ofme.org](http://www.cartotheque.ofme.org)

et 3 sites partenaires

- **Communes forestières** : [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)
- **Certification forestière PEFC** : [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)
- **Forêt modèle de Provence** : [www.ofme.org/foretmodele-provence](http://www.ofme.org/foretmodele-provence)

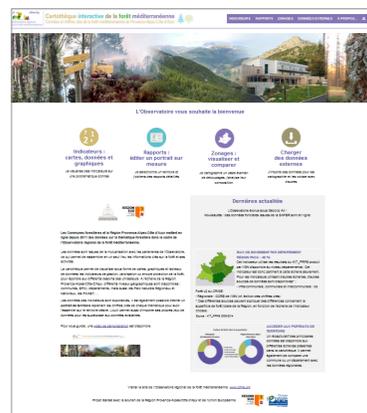
**La Cartothèque interactive** ([www.cartotheque.ofme.org](http://www.cartotheque.ofme.org))

En 2019, l'interface de la cartothèque interactive a été renouvelée afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs dans un espace plus intuitif et personnalisable !

La cartothèque permet :

- d'accéder rapidement à une centaine d'indicateurs sur la filière bois dans la région,
- de personnaliser les analyses au sein des espaces thématiques, ainsi que l'échelle de travail,
- d'intégrer des données externes.

Elle est directement accessible à partir du site internet de l'Observatoire.



↘  
Sommaire

↘ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés ..... 3

↘ Le site de l'Observatoire ..... 4

1. **Ressources forestières** - Une superficie forestière importante ..... 6-9

2. **Gestion forestière** - Une gestion forestière encadrée ..... 10-11

3. **Politiques territoriales** - Une politique forestière mieux outillée ..... 12-13

4. **Valorisation du bois** - Une valorisation principalement en BIBE ..... 14-15

5. **Protection de la forêt et enjeux sociaux** - Un paysage forestier attractif ..... 16-17

6. **Risques en forêt** - Des risques de dépérissements et d'incendies très présents ..... 18-19

↘ Parole d'utilisateur ..... 20

↘ Parole de contributeur ..... 21

↘ Lexique ..... 22

↘ Notifications ..... 23

Tout au long de la publication, des \* renvoient au lexique et aux notifications en fin de document.

# Ressources forestières

Une superficie forestière importante

**1.613**

million d'hectares de forêt

**51%**

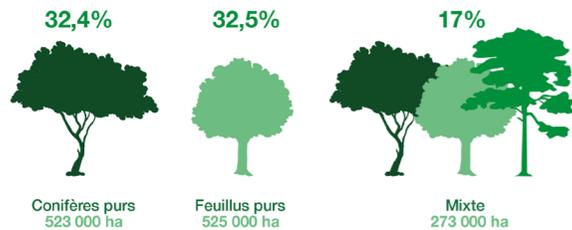
du territoire sont boisés

31%  
en France

**34%**  
des surfaces forestières  
sont publics

**1,07**  
million d'ha  
de forêt en propriété privée  
ou hors régime forestier

## TPOLOGIE DES SURFACES FORESTIÈRES



Non défini 18%

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la **2<sup>e</sup> région la plus boisée en France**, derrière la Corse. Ses 1,613 millions d'hectares de forêt représentent 10% de la surface forestière nationale (16,8 M ha), et 30% des forêts ouvertes de France. Alors que depuis plusieurs décennies, la surface de la forêt était en constante augmentation sur la région du fait de la déprise agricole au profit de la forêt, on note ces dernières années une stabilisation et peut-être même un début de baisse de cette surface régionale (Il faut rester prudent dans l'analyse des chiffres et l'interprétation de tendance).

En termes de surfaces, il y a un équilibre entre les feuillus et conifères : chaque type occupe 1/3 de la surface forestière, le dernier tiers contenant des forêts mixtes ou des essences non discriminées. En revanche, cela n'est pas le cas en termes de volumes. En effet, la caractéristique régionale est la **forte présence de résineux** : ils représentent 65% du volume de bois en forêt de production\* au niveau régional, contre seulement un tiers en France. Les départements littoraux sont marqués par la présence de pins méditerranéens, notamment le pin d'Alep, alors que les départements alpins, ainsi que les hauteurs du département du Var, abritent des pins sylvestre ou des mélèzes. Le chêne pubescent est l'essence de feuillus la plus représentée.

La surface de forêt régionale est détenue à 34% par des propriétaires publics, soit légèrement plus que la moyenne nationale (1/4 des forêts est public en France). Cela représente 42% du volume de bois en forêt de production\*.

# Une proportion élevée de résineux

## PART DE RÉSINEUX EN FORÊT DE PRODUCTION ET ESSENCES DOMINANTES

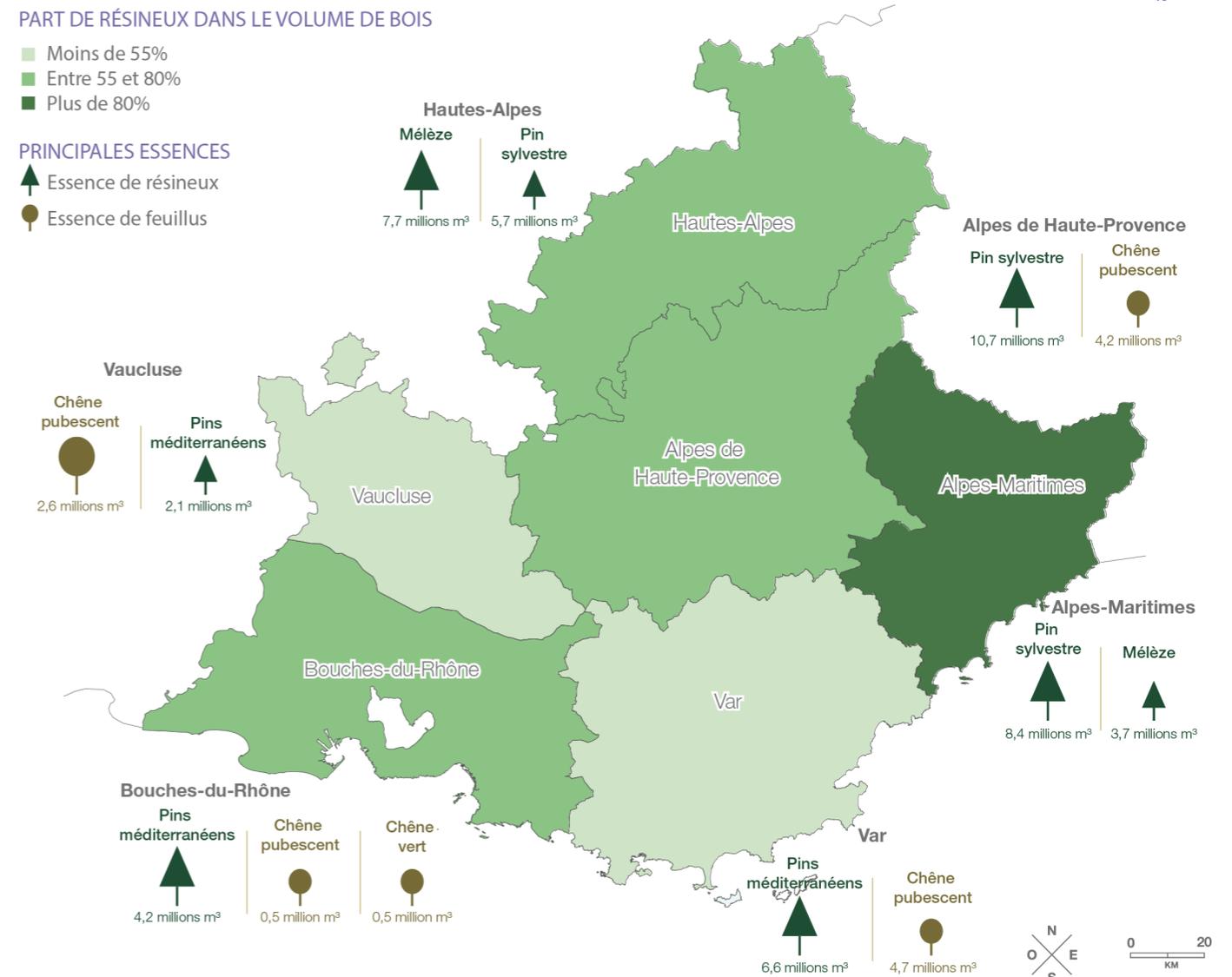


### PART DE RÉSINEUX DANS LE VOLUME DE BOIS

- Moins de 55%
- Entre 55 et 80%
- Plus de 80%

### PRINCIPALES ESSENCES

- ↑ Essence de résineux
- Essence de feuillus



# Ressources forestières

Un volume de bois en croissance

**124 Mm<sup>3</sup>**

de volume de bois sur pied en forêt de production

## Production biologique

**3,1 Mm<sup>3</sup>**



Accroissement naturel en volume de bois

## Capitalisation

**1,9 Mm<sup>3</sup>**

Production biologique à laquelle on soustrait les prélèvements et la mortalité

La forêt régionale compte 191 millions de m<sup>3</sup> d'arbres centenaires, ainsi qu'un volume important d'arbres entre 40 et 60 ans (300 millions de m<sup>3</sup>). C'est donc une **forêt jeune** qui est présente sur le territoire, en pleine croissance, ce qui explique le volume de bois sur pied\* relativement faible.

Le bois présent en forêt de production\* présente une qualité le destinant globalement à un usage industriel et énergétique, même si le département des Alpes Maritimes présente davantage de bois de qualité bois d'oeuvre.

Enfin, les **surfaces forestières ne sont que pour moitié facilement accessibles** pour être exploitées, ce qui est moins qu'au niveau national (deux tiers). Ceci s'explique par le relief accidenté et un manque de desserte des massifs, notamment dans les départements alpins et dans le Var.

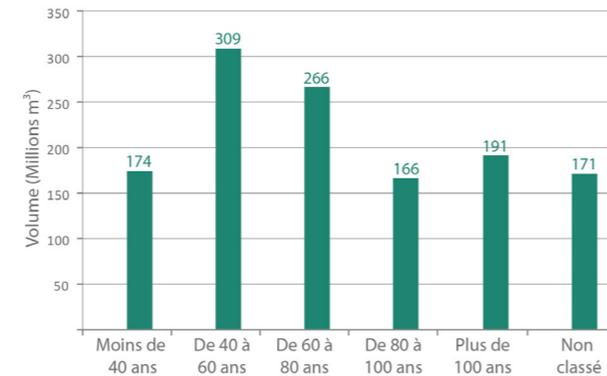
**50%**

des surfaces forestières sont facilement accessibles

La région possède un volume de bois assez faible, en comparaison des autres régions françaises. En effet, le volume régional de bois en forêt de production\* équivaut à **4,4% du volume national**.

↗ Cependant, ce volume ne cesse d'augmenter : en 2019, la forêt capitalise 1,9 Mm<sup>3</sup> de bois. C'est la part de volume de bois sur pied\* qui reste en forêt après soustraction des prélèvements et arbres morts à l'accroissement naturel, soit 61% de la production biologique annuelle.

## CLASSES D'ÂGE EN FORÊT DE PRODUCTION



Source : Kit PRFB - IGN 2016

# Des bois globalement de qualité moyenne

## QUALITÉ POTENTIELLE DU BOIS EN FORÊT DE PRODUCTION\*



\*Les classes de qualité de bois sont fonction du type d'usage potentiel qui en est fait (standard IGN). Données en forêt de production

# Gestion forestière

Une gestion forestière encadrée

## 95,6%

de forêts publiques pourvus d'un document de gestion

### PART DE FORÊT PUBLIQUE AMÉNAGÉE

Forêts des collectivités  
**93,73%**



04	97,9%	13	80,1%
05	99,4%	83	98,9%
06	95,9%	84	78,6%

Forêts domaniales  
**99,19%**



04	100%	13	100%
05	100%	83	100%
06	92,61%*	84	99,78%*

\* Le taux n'est pas de 100% à cause de parcelles non aménageables, ou de forêts domaniales nouvellement créées, qui ne sont pas encore dotées de document d'aménagement

Source : ONF 2019

La **gestion de la forêt** est importante pour améliorer la qualité du bois et pérenniser la ressource, ou encore fortifier la forêt et lutter contre les maladies. Les documents de gestion permettent d'encadrer cette gestion dans un objectif de développement durable.

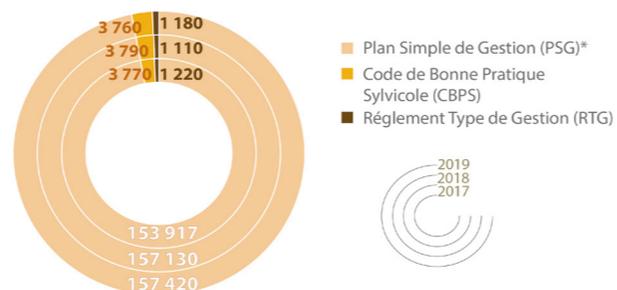
Une augmentation de 3 500 ha a été enregistrée depuis 2017 des surfaces forestières privées sous PSG\*, avec 102 documents approuvés en 2019 pour 13 029 ha. Au total, plus de 10 000 ha de PSG \*sont agréés chaque année.

La part de gestion de la forêt publique\* est, quant à elle, stable dans le temps, avec des disparités selon les départements : de 80,9% dans le département des Bouches-du-Rhône à 99,5 en Hautes-Alpes (forêts domaniales et des collectivités).

## 157 420

ha dotés d'un Plan simple de gestion (PSG)

### ÉVOLUTION DES SURFACES FORESTIÈRES COUVERTES PAR DES OUTILS DE GESTION PRIVÉES



- Plan Simple de Gestion (PSG)\*
- Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS)
- Règlement Type de Gestion (RTG)



\* PSG volontaires compris

Source : CNPF 2019

## 417 900

ha certifiés PEFC

Dont 87% de surfaces publiques (Etat et collectivités)

La **certification forestière** apporte un gage de bonne gestion de la ressource. Dans la région, 417 900 ha sont certifiés PEFC\*, en légère baisse par rapport à 2018 (-4,8%). Cependant, le nombre de propriétaires a augmenté sur cette même période (+42). Les propriétés privées représentent une petite part de la surface, mais un grand nombre de propriétaires (86% des propriétés certifiées).

## Une certification essentiellement présente en forêt publique

### LA CERTIFICATION PEFC

HORS DONNÉES DE PORTAGE

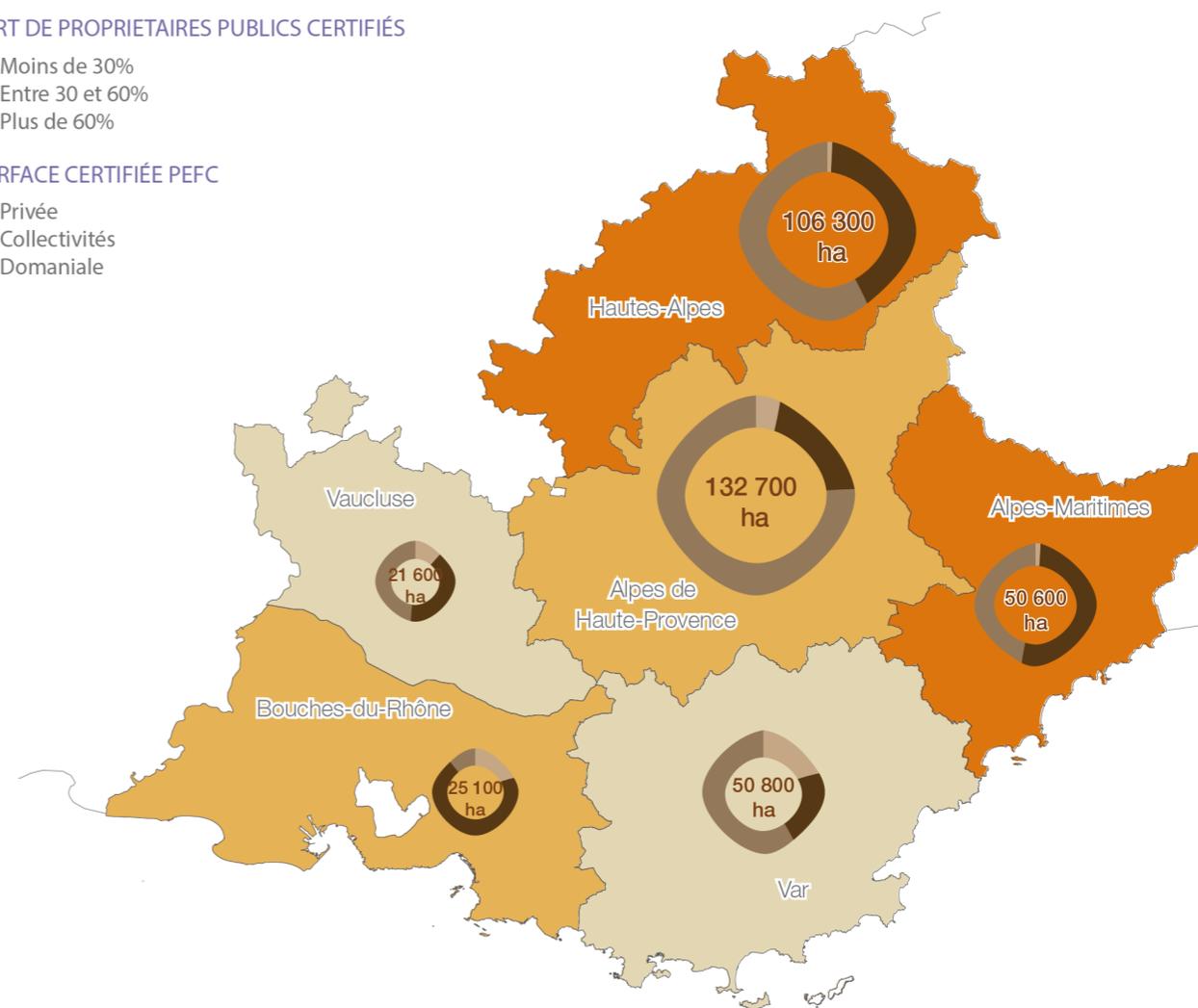


#### PART DE PROPRIÉTAIRES PUBLICS CERTIFIÉS

- Moins de 30%
- Entre 30 et 60%
- Plus de 60%

#### SURFACE CERTIFIÉE PEFC

- Privée
- Collectivités
- Domaniale



Sources : BD Cartho®, © IGN, PFAR PACA n°8410 PEFC PACA 2019

# Politiques territoriales

## Une politique forestière mieux outillée

10

Chartes ou stratégies forestières de territoire en exécution ou renouvellement

La forêt contribue à la lutte contre le changement climatique à l'échelle des territoires. Elle a un rôle de **stockage du carbone**, et un **effet de substitution** à travers l'utilisation du bois comme matière première ou source d'énergie (à la place de matières plus polluantes). La prise en compte de la forêt dans les politiques territoriales recouvre 2 aspects : la réalisation de documents de politique forestière, et l'intégration des enjeux forestiers au sein des documents d'aménagement du territoire.

Parmi les **documents forestiers**, après la validation en 2019 du Schéma Régional Biomasse (SRB), le Programme Régional de la forêt et du bois (PRFB), approuvé en 2020, définit pour les 10 prochaines années, les priorités de la politique forestière régionale. Un contrat stratégique de filière, approuvé pour une durée de 5 ans, précise ces priorités pour l'aval de la filière. Côté amont, les documents-cadres régionaux de la gestion forestière (Schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées, Directives et Schémas régionaux d'aménagement pour la forêt publique) doivent être mis en conformité avec le PRFB.

### LES DOCUMENTS DE POLITIQUE RÉGIONALE FORÊT-BOIS



Source : PRFB approuvé 2020

32

Plans Climat Air Energie Territoriaux

On compte également 17 Chartes forestières de territoire, qui établissent une stratégie de développement forêt-bois pour chaque territoire. Des outils d'aide à la décision et à la valorisation des ressources d'un territoire existent aussi, comme les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) ou les Plans de Développement de Massif (PDM).

Concernant les **documents d'aménagement et d'urbanisme**, on distingue 10 Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) approuvés ou arrêtés et 24 autres en projet ou révision, ainsi que 32 Plans Climat-Air-Energie Territoriaux\* (PCAET), arrêtés ou en projet. Ces derniers sont des documents de planification, qui ont pour objectif d'atténuer le changement climatique, notamment en développant les énergies renouvelables. Des Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux)\* (PLU(i)) sont également mis en place au niveau des communes et intercommunalités. La prise en compte de la forêt dans ce document doit se faire à chaque étape et se traduire dans le règlement et/ou dans une Orientation d'Action et de Programmation (OAP).

### SURFACE FORESTIERE AU SEIN D'UN OUTIL D'ANALYSE



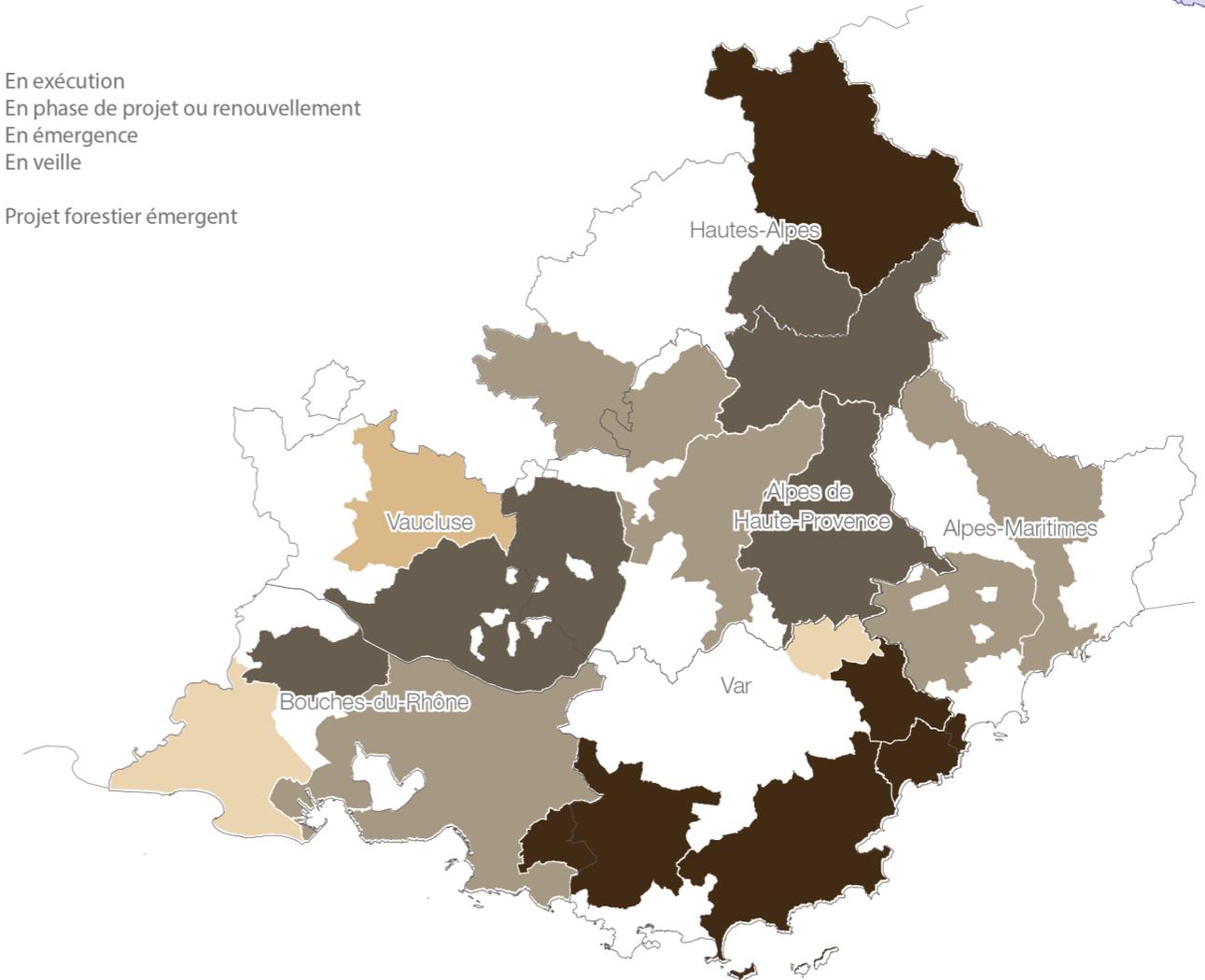
Source : CRPF, Communes forestières 2019

## Une politique forestière en action

### CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE (CFT)



- En exécution
- En phase de projet ou renouvellement
- En émergence
- En veille
- Projet forestier émergent



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Communes forestières 2019

# Valorisation du bois

Une valorisation principalement en bois industrie-énergie

**857 453**

m<sup>3</sup> récoltés en 2019

## ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE PAR DÉBOUCHÉ



**Bois industrie**  
255 400 m<sup>3</sup>  
+ 3,5%  
par rapport à  
2018



**Bois énergie**  
452 100 m<sup>3</sup>  
- 9,6%  
par rapport à  
2018



**Bois construction**  
150 000 m<sup>3</sup>  
+ 19%  
par rapport à  
2018

Source : Agreste 2019 - Enquête annuelle de branche - DRAAF

La récolte de bois a légèrement diminué en 2019 (-1,7% par rapport à 2018), même si la **tendance est à la stabilisation**, avec une hausse de la récolte bois d'oeuvre continue depuis 2 ans. La part de l'accroissement naturel prélevé est faible (27%). Au niveau national, la région enregistre les plus bas volumes récoltés, avec seulement 2,2% de la récolte nationale (38 M m<sup>3</sup>).

Le débouché principal du bois dans la région est le **bois énergie**, contrairement au niveau national, où environ la moitié de la récolte est destinée au bois d'oeuvre. Le nombre de chaufferies bois augmente tous les ans dans la région, la puissance délivrée est de **132 MW** en 2019 (+5,6% par rapport à 2018). La consommation de plaquettes forestières\* s'élève à **120 045 tonnes bois vert (+7,8%)**, à laquelle s'ajoutent 6 074 tonnes d'autres combustibles. On dénombre également 24 plateformes bois, permettant l'alimentation des chaufferies en circuit court. Pour le bois construction, la certification Bois des Alpes™ vient assurer une matière première en bois local dans le massif alpin. Le nombre de bâtiments certifiés a augmenté de 61% entre 2018 et 2019.

Contrairement à la balance commerciale globale des produits bois, déficitaire, celle du bois brut est excédentaire en région, avec des disparités départementales.

**37**

batiments certifiés BOIS DES ALPES™ en 2019



14 bâtiments certifiés de plus en un an. 33 bâtiments sont en construction ou programmés.

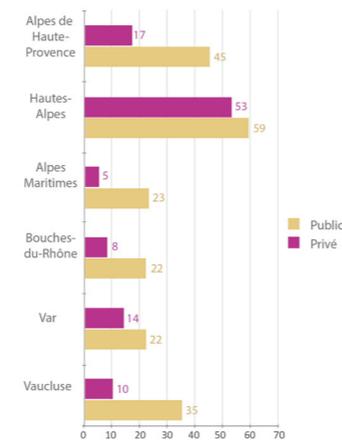
**313**

chaufferies bois en fonctionnement (hors granulés et chaufferies des particuliers)



9 chaufferies supplémentaires sont en fonctionnement par rapport à 2018

## CHAUFFERIES BOIS EN FONCTIONNEMENT



Source : Mission Régionale Bois Energie - 01/2020

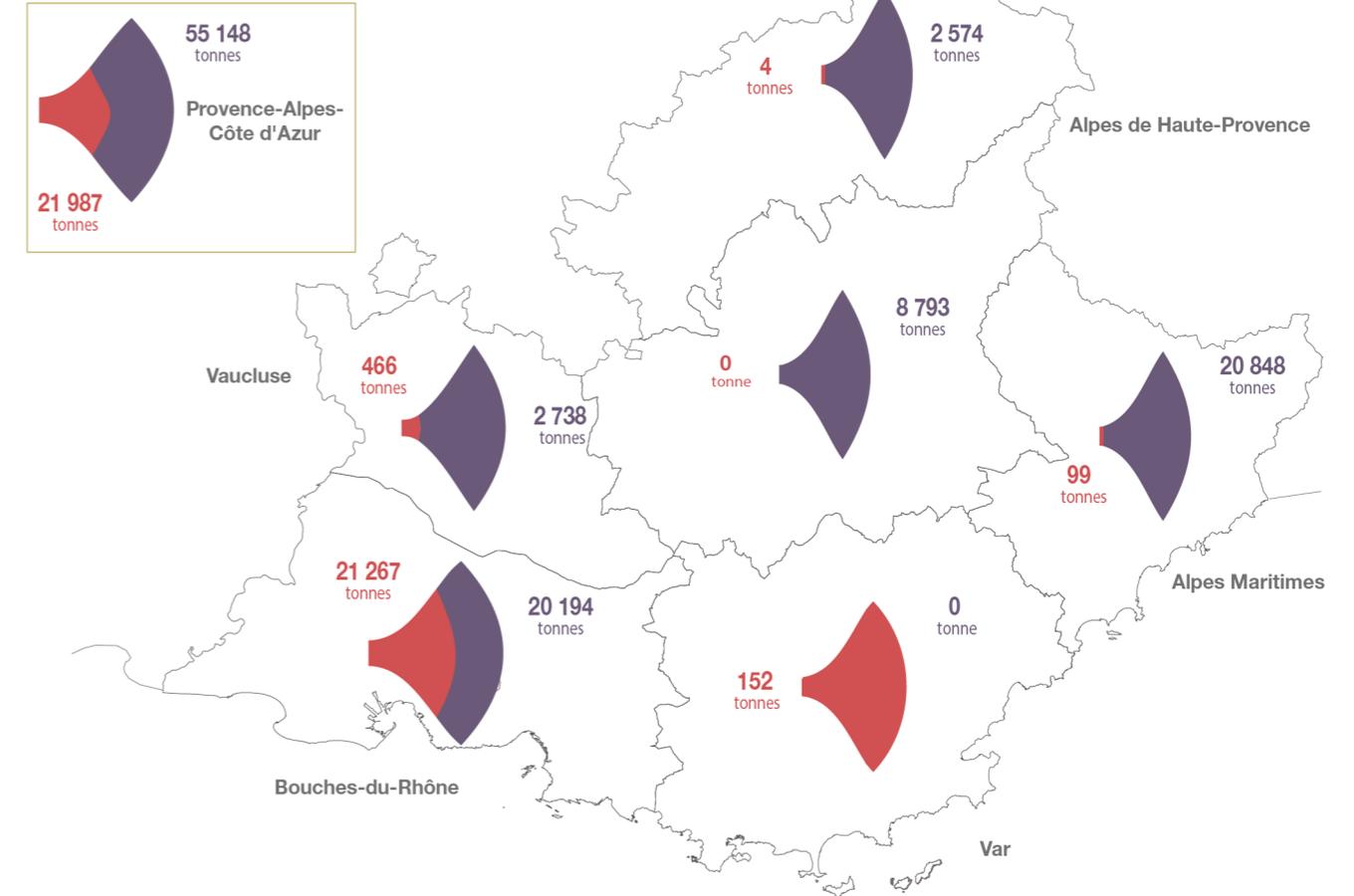
# Du bois brut plus exporté qu'importé

## VOLUME DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE BOIS BRUT

Import et export hors du territoire national (en tonnes)



■ Import  
■ Export



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410 Douanes 2019

# Enjeux environnementaux et sociaux

## Un paysage forestier attractif

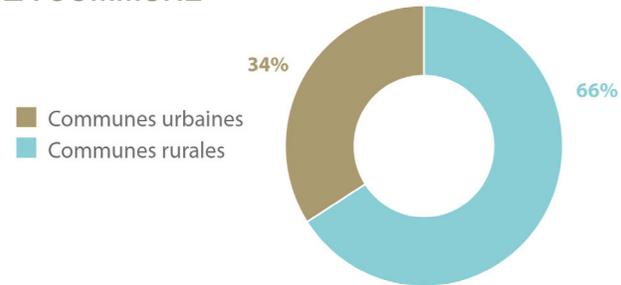
**529 000**

€ de travaux touristiques en forêt publique (ONF et collectivités)

La forêt présente plusieurs attraits, tant au niveau du paysage qu'en termes de biodiversité. Cela amène une fréquentation liée aux loisirs, comme la promenade ou la chasse, ainsi qu'une volonté de proximité pour profiter de la forêt comme cadre de vie. En effet, l'urbanisation s'étend, même si la forêt continue à s'accroître sur les espaces agricoles délaissés. Les surfaces forestières se situent aux deux tiers dans des communes 'rurales' (moins de 2 000 habitants - Insee). Ces communes sont davantage soumises à l'étalement urbain, avec une image d'accession à la propriété facilitée et d'une vie proche de la nature.

Au regard de ces éléments, il est important de **préserver la forêt et son équilibre**. Des **périmètres de protections\***

### SURFACE FORESTIÈRE SELON LE STATUT DE LA COMMUNE



La notion d'urbain et de rural repose sur la population des communes : sous le seuil de 2 000 habitants la commune est considérée comme rurale, au-dessus comme urbaine.

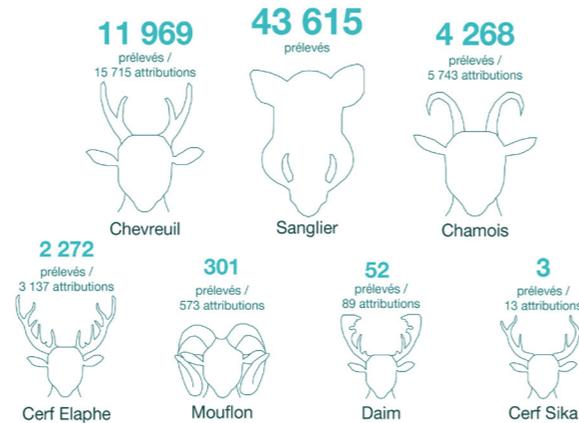
Source : INSEE, IGN BDForêt v2

**776 600**

hectares de surface forestière protégée

sont mis en place, à travers divers procédés (périmètres de protections réglementaires, contractuelles ou foncières), 46% des forêts régionales sont concernés. En complément, des **périmètres d'inventaire** existent, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Elles couvrent 66% des forêts régionales (surfaces parfois superposées aux surfaces sous périmètre de protection). Pour l'équilibre sylvo-cynégétique, des attributions de prélèvement d'espèces\* sont également délivrées par département à chaque saison de chasse, avec un nombre d'autorisations maximales à ne pas dépasser.

### PRÉLÈVEMENT DES ESPÈCES

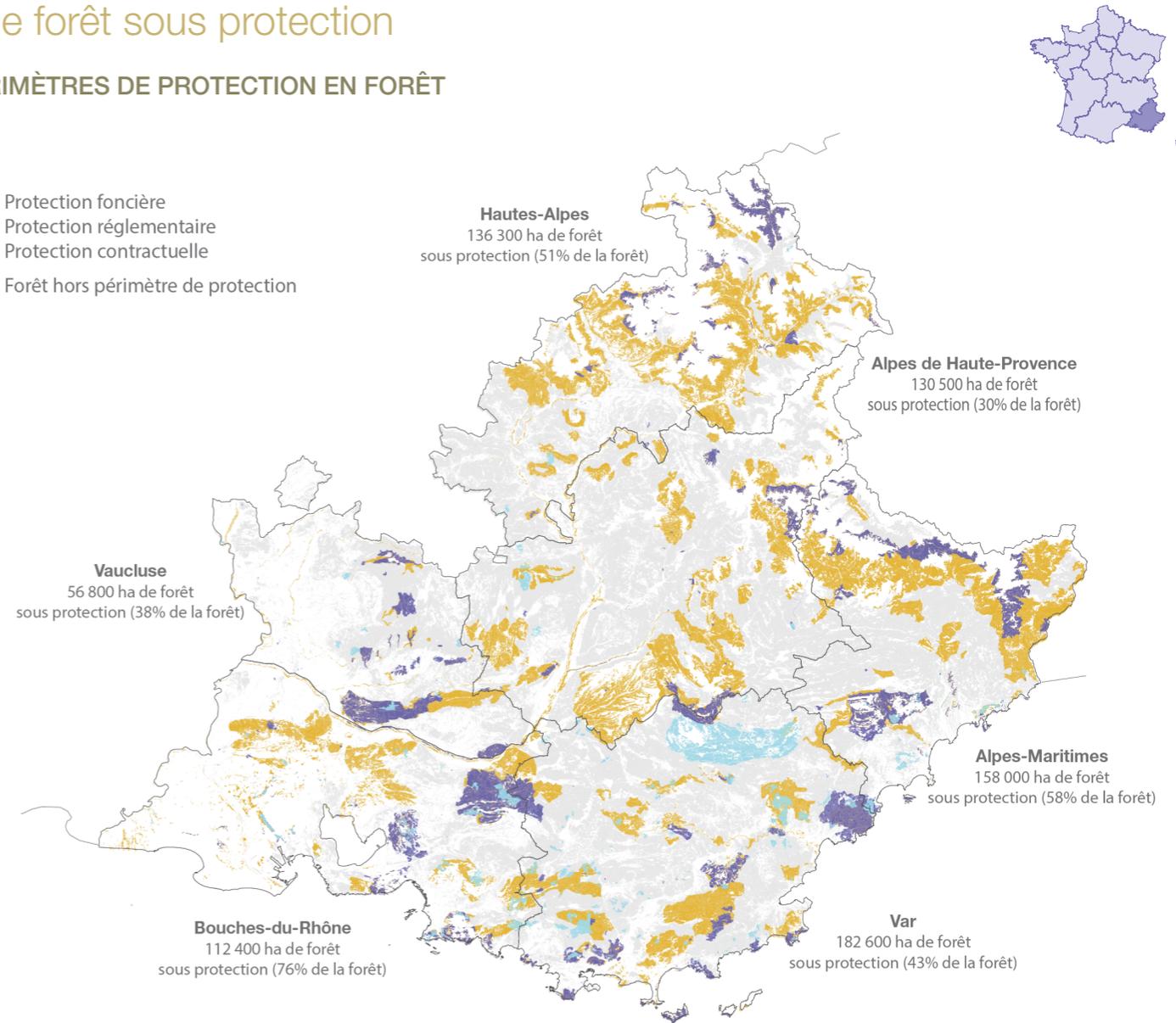


Source : Plan de chasse 2018-2019 - Réseau 'Ongulés Sauvages OFB-FNC-FDC'

## Une forêt sous protection

### PERIMÈTRES DE PROTECTION EN FORÊT

- Protection foncière
- Protection réglementaire
- Protection contractuelle
- Forêt hors périmètre de protection



Les périmètres de protection peuvent se superposer à certains endroits. L'agencement de la carte met en avant les zones sous protection foncière peu nombreuses, puis celles sous protection réglementaire assez restrictives, et enfin les protections contractuelles.

# Risques en forêt

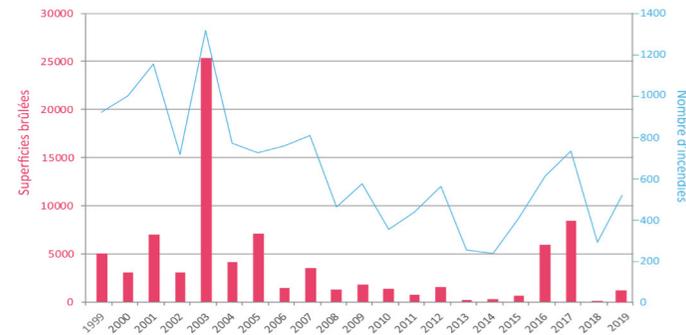
Des risques de dépérissements et d'incendies très présents

**733** communes ont subi au moins un départ de feu en 10 ans (77,5% des communes)



**5 000 ha** touchés par le bombyx (défoliateur) dans le massif des Maures (Var)

## TENDANCE RÉGIONALE DES INCENDIES



Source : BD Prométhée - 1999-2019

## ORIGINE DES INCENDIES



Source : BD Prométhée - 2019

L'année 2019 a été marquée par de fortes canicules et une **sécheresse importante** en période estivale, ce qui fait souffrir les peuplements, de chênes notamment. Ce phénomène climatique profite à l'**expansion de certaines maladies et ravageurs** comme les défoliateurs (chênes dans le Var), les attaques de scolytes (épicéas des Hautes-Alpes) ou le rougissement des houppiers (Hautes-Alpes). Différents risques peuvent affecter la forêt : maladies, mouvements de terrain, incendies. **Les feux de forêt représentent dans la région le principal risque naturel**, notamment sur les départements littoraux. Le nombre et l'intensité des feux sont variables d'une année à l'autre, ils sont accentués par la sécheresse, le mauvais débroussaillage, et la proximité d'espaces urbanisés (leur origine est principalement de source humaine). Trois communes, toutes dans les Bouches-du-Rhône, ont connus plus de 100 départs de feux en 10 ans. En 2019, sur les **1 200 ha incendiés et 511 départs de feux**, le département des Alpes-Maritimes a été le plus touché (total de 17 communes avec plus de 10 ha incendiés, dont 7 dans ce département).

⚡ + 50% des peuplements avec une coloration anormale entre 2018 et 2019

⚡ + 6% des effectifs ayant un déficit foliaire > 25 % entre 2018 et 2019

# Des départements littoraux fortement impactés



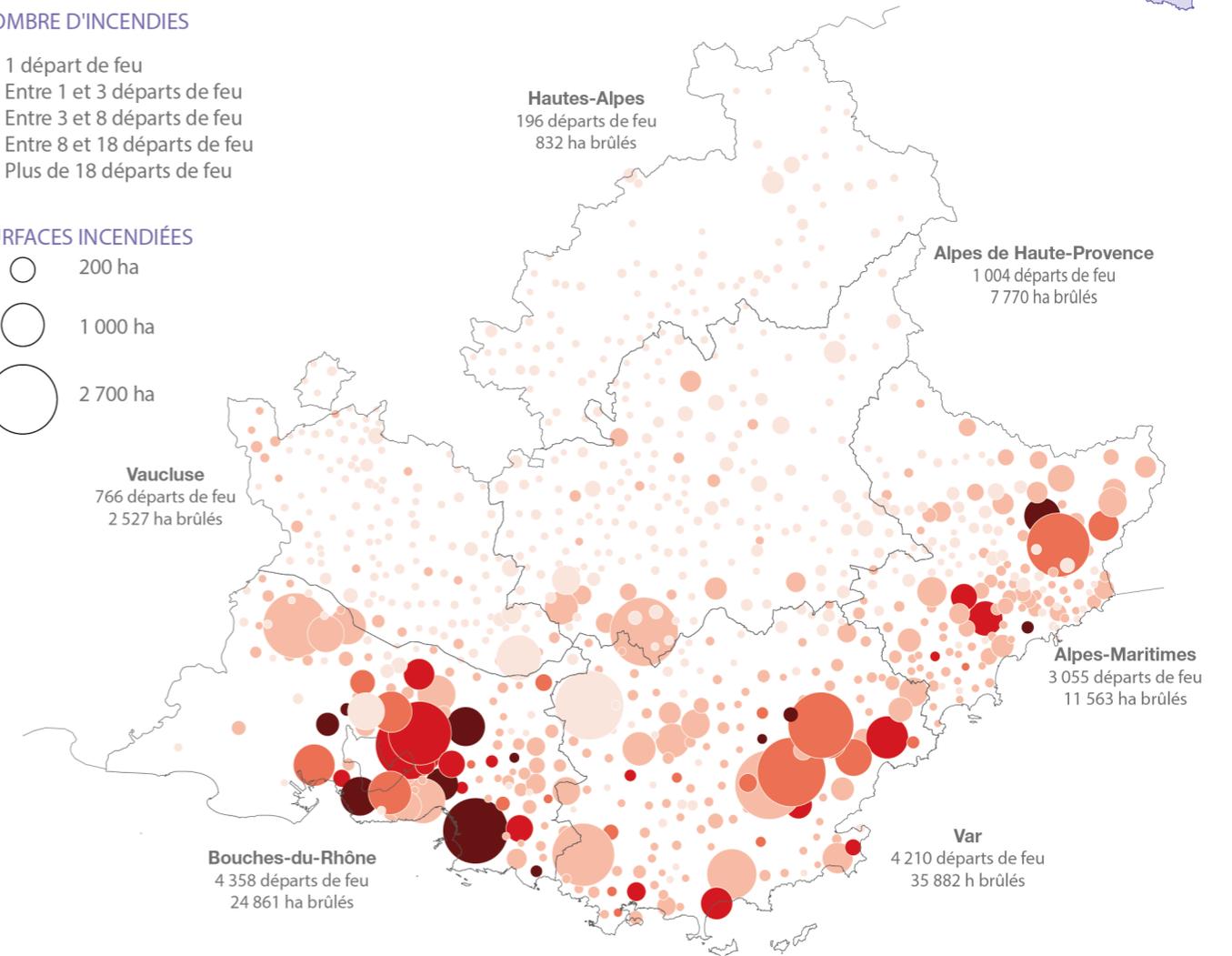
## INCENDIES ENTRE 1999 ET 2019

### NOMBRE D'INCENDIES

- 1 départ de feu
- Entre 1 et 3 départs de feu
- Entre 3 et 8 départs de feu
- Entre 8 et 18 départs de feu
- Plus de 18 départs de feu

### SURFACES INCENDIÉES

- 200 ha
- 1 000 ha
- 2 700 ha



Sources : BD Carto®, © IGN, PFAR PACA n°8410 PROMETHEE 2019

## Parole d'utilisateur

"L'accès facilité à l'information sur la forêt et les conseils prodigués ont permis de dresser rapidement un premier portrait forestier du territoire, avec des données vérifiées et actualisées."

### La Communauté de Communes de Serre-Ponçon

"Le territoire vit aujourd'hui, pour l'essentiel, de l'économie touristique, mais il s'est engagé dans une diversification économique. Avec un espace forestier couvrant 47% de son territoire et un tissu d'entreprises de la filière bois installé, la collectivité a saisi l'opportunité de développer ce potentiel en menant depuis 2004 plusieurs actions en faveur de cette filière :

- Création d'une zone d'activités dédiée au bois en 2008 (15 lots) ;
- Création d'une plateforme bois-énergie communautaire en 2010 ;
- Constructions bois pour certains bâtiments publics ;
- Soutien et partenariat à divers programmes en faveur de la filière forêt-bois depuis 2015 (Communes Forestières, FIBOIS, ...)

En début d'année 2020, la collectivité a entrepris d'élaborer sa première charte forestière de territoire qui va permettre de créer de la cohérence dans les actions en faveur de la forêt et du bois et de définir collectivement des orientations pour participer au développement de cette filière. La multifonctionnalité de la forêt est au cœur de cette démarche et permet ainsi de croiser les enjeux économiques, récréatifs et environnementaux de la filière forêt-bois."

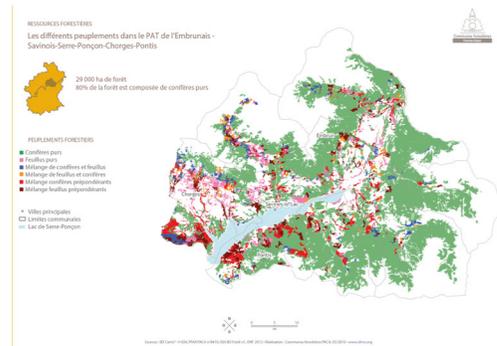
"Afin de construire le diagnostic initial de la charte forestière, la Communauté de communes de Serre-Ponçon s'est en partie appuyée sur les données disponibles dans l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (foncier forestier, entreprises de la filière, espaces naturels protégés...). L'accès facilité à l'information sur la forêt et les conseils prodigués ont permis de dresser rapidement un premier portrait forestier du territoire, avec des données vérifiées et actualisées."

Par ailleurs, une convention de mise à disposition de données géomatiques par les Communes forestières a permis à la CCSP de réinvestir les données de l'OFME sous forme de cartes. En croisant les données de l'Observatoire avec les données locales de l'intercommunalité, il a ainsi été possible d'analyser la place de la forêt au regard des autres politiques d'aménagement du territoire de la collectivité."

Enfin, la mise en œuvre du programme d'actions de la charte forestière prévu sur la période 2022-2026 fera l'objet d'un suivi annuel : les données de l'Observatoire permettront tout au long de la démarche de suivre les indicateurs clés du territoire et les réussites de la stratégie forestière engagée à l'échelle de la communauté de communes de Serre-Ponçon."

*La communauté de communes de Serre-Ponçon est située dans le département des Hautes-Alpes. De Châteauroux-les-Alpes à Chorges en passant par Embrun et Savines-le-Lac, l'EPCI est composée de 17 communes qui se partagent 61 000 ha et plus de 16 000 habitants.*

*L'intercommunalité est engagée dans de multiples projets touchant des domaines variés d'aménagement du territoire : développement économique, services de proximité, culture, sport, tourisme, agriculture, filière bois, environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, notamment.*



## Parole de contributeur

"En étant publiées sur [l'Observatoire], les données du Réseau Ongulés sauvages sont facilement mises en parallèle avec d'autres indicateurs d'écologie et de gestion"

### L'OFB - L'Office Français de la Biodiversité

"Chaque année et dans chaque département métropolitain, le Réseau ongulés sauvages OFB-FNC-FDC collecte par l'intermédiaire de deux correspondants - un de la fédération départementale des chasseurs et un du service départemental de l'OFB - le nombre d'animaux tués à la chasse pour toutes les espèces d'ongulés sauvages. Ces données sont également complétées par des enquêtes quinquennales portant sur l'évolution des aires de répartition, les milieux utilisés, l'origine et l'état des populations, etc. L'ensemble de ces données permet d'établir un état des lieux départemental et un suivi patrimonial de l'ensemble des ongulés sauvages présents et chassables en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à savoir : le cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*), le sanglier (*Sus scrofa*), le chamois (*Rupicapra rupicapra*), le mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon x Ovis sp.*), le daim (*Dama dama*) et le cerf sika (*Cervus nippon*).

Toutes ces données sont très largement utilisées par les gestionnaires à des fins de gestion, de connaissance ou d'expertise (exemples : les programmes régionaux de la forêt et du bois, les plans de préconisation en matière de gestion sanitaire, les atlas régionaux, les observatoires sylvo-cynégétiques, etc.)."

"Tous les ans, en fin de saison de chasse, le Réseau ongulés sauvages fournit à l'Observatoire de la forêt méditerranéenne l'ensemble des données de prélèvement récoltées pour toutes les espèces d'ongulés chassés dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La diffusion de ces données via l'Observatoire permet de porter à la connaissance du public ces informations patrimoniales, à travers un document de synthèse présentant une entrée régionale. De plus, en étant publiées sur ce site d'information sur la forêt, les données du Réseau ongulés sauvages sont facilement mises en parallèle avec d'autres indicateurs d'écologie et de gestion et peuvent également être utilisées dans les groupes de travail pour l'élaboration des équilibres sylvo-cynégétiques."

*L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation, dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les territoires d'Outre-mer. Ses principales missions sont la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ; l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société. Pour remplir ses missions, l'Office dispose d'équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent plus de 2 800 agents répartis sur tout le territoire national.*



## Lexique

### Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'État ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

### Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

### Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

### Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

### Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.

### Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC)

La certification PEFC est une démarche individuelle de chaque propriétaire ou entreprise qui souhaite afficher ses

engagements dans la gestion forestière durable. PEFC PACA et la Coopérative Provence forêt sont 2 systèmes de certification de groupe PEFC avec chacun leur propre certificat. Le premier regroupe des propriétaires autant privés que publics sur la totalité de leurs surfaces, le second uniquement des propriétaires privés pour les parcelles en gestion par la Coopérative.

### Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Outil de planification ayant pour objectif d'atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants

### Plan local d'urbanisme (intercommunal) (PLU(i))

Principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) et intercommunal (PLU(i)), il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU 1 ».

### Plan simple de gestion (PSG)

Document encadrant et planifiant la gestion durable en forêt privée : il fixe des objectifs et définit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant et pour les propriétés dont la somme des tenants supérieurs à 4 ha fait plus de 25 ha. Il peut être réalisé volontairement sur des forêts entre 10 et 25 ha. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

### Régime forestier

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires, dérogatoires au droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts publiques.

## Notifications

### Données IGN

Les données de l'Institut géographique et forestier national (IGN) sont des résultats statistiques, obtenus à partir de l'observation d'un échantillon du territoire.

De ce fait, elles sont fournies avec un intervalle de confiance sous la forme : valeur estimée ± intervalle de confiance.

Les chiffres affichés dans la publication sont les valeurs estimées.

### La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt® v2, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Pour les forêts privées, ce sont les forêts appartenant à des particuliers ou à des groupements privés. Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilées à la forêt privée.

Dans le cadre de l'Observatoire, et via le Pôle forêt du CRIGE, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres, par le croisement des données cadastrales avec la BD Forêt® v2. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

### Consommation des chaufferies / Plaquettes

Afin d'homogénéiser les différents taux d'humidité des plaquettes (forestières et de scierie), les tonnages consommés de plaquettes ont été convertis en tonne de bois vert (50% d'humidité). Les données proviennent de la Mission Régionale Bois Energie. Celles des centrales biomasse sont, quant à elles, issues de leur bilan public annuel d'approvisionnement.

### Les échanges commerciaux

Les données sur les volumes de bois importés et exportés résultent d'une extraction réalisée par les services des douanes. Elles comprennent l'ensemble des éléments en bois (parquets, panneaux et placages, bois sciés et rabotés, emballages en bois), les éléments de menuiserie et de charpente ainsi que le bois brut, les arbres forestiers ou encore les objets en liège, vannerie et sparterie.

Les données sont issues de l'exploitation des informations contenues dans les documents douaniers, il s'agit donc des échanges commerciaux extérieurs (depuis ou vers des pays étrangers), les échanges au sein du territoire national ne sont pas pris en compte.

La masse, exprimée en tonnes, est la masse de la marchandise dépouillée de tous ses emballages. La valeur, quant à elle, est celle de la valeur marchande et n'intègre pas les impositions liées aux échanges extérieurs.

### Le prélèvement des espèces

Le prélèvement par le biais de la chasse est encadré par la loi. Seules les espèces citées dans l'arrêté du 26 juin 1987, régulièrement amendé, sont autorisés à être prélevées. Le nombre d'individus peut aussi être encadré par des quotas, selon l'état de conservation de l'espèce.

### Les zonages de protection des forêts

Les surfaces forestières concernées par les différents zonages ont été calculées avec la BD Forêt v2. Des ajustements ont été réalisés par rapport aux éditions antérieures à 2018 concernant les classifications en zone de protection réglementaire, contractuelle ou foncière (classement de la DREAL). Les ZICO sont désormais considérées comme un inventaire et non une zone de protection.



## Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René  
CD 7 Valabre  
13120 Gardanne  
[www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

## Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région  
27 place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire

